

## II.2

## Adapter la formation initiale, postgrade et continue des professionnels de la santé

### MARCHE À SUIVRE

Sur la base des résultats de l'analyse de la situation actuelle [II.1] et des recommandations qui en découlent, **les organismes responsables par filière de formation**, comme la Confédération, les cantons, les OrTra et **les instituts de formation, vérifient les contenus de la formation initiale, postgrade et continue quant aux connaissances et compétences relatives à la vaccination requises pour les différentes professions médicales et de la santé, et les adaptent si besoin est**. Pour ce faire, ils s'appuient sur les recommandations et la marche à suivre proposée par l'OFSP.

Les associations professionnelles organisent, par exemple, des cours de formation postgrade et continue sur les questions liées à la vaccination, notamment concernant la communication avec les patients ou les clients sur cette thématique et la gestion du scepticisme à ce niveau, et veillent à ce que les professionnels de la santé en activité soient également sensibilisés. Dans ce contexte, elles étudient la possibilité d'exploiter les synergies et de profiter des expériences déjà faites [III.1] (p. ex. concernant les modules de formation postgrade et continue déjà proposés sur le thème de la vaccination, compétence en conduite d'entretien). En collaboration avec des experts en vaccination (p. ex. des membres de la CFV ou des experts Infovac), les institutions de formation développent de nouveaux moyens et méthodes d'apprentissage dans le domaine de la vaccination (p. ex. instruments d'apprentissage en ligne), conformément aux directives centrales. Par ailleurs, elles actualisent le matériel de cours afin de former les professionnels de la santé en fonction de leur niveau.

L'on aspire à une coordination de la mise en œuvre à l'échelon national afin de regrouper les efforts et de créer des synergies, avec le soutien de l'OFSP éventuellement [III.1, III.2].

### OBJECTIF

*Une adaptation de la formation initiale, postgrade et continue des professionnels de la santé dans les différents secteurs et disciplines reposant sur une approche commune contribue à optimiser l'état de leurs connaissances et de leurs compétences dans le domaine de la vaccination.*

*Les professionnels de la santé sont formés de manière adéquate dans le domaine de la vaccination. De plus, ils acquièrent les compétences nécessaires à leur propre protection vaccinale, à la fourniture de conseils aux patients et aux clients ainsi qu'à l'encadrement de ceux-ci.*

### Axe d'intervention

Formation et coordination

### Domaine d'action

3a

Améliorer la formation des professionnels de la santé

**DIRECTION**

Cantons

**PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE**

**SEFRI, Conférences des cantons, OrTra, communes, organisations de formation, associations professionnelles, institutions de formation et leurs conférences** (p. ex. FKG-CSS), experts en vaccination (application des recommandations nationales), organisations de santé

**OFSP** (soutien en cas de difficultés lors de l'application des recommandations)

**RESSOURCES**

**OFSP, SEFRI, conférences des cantons, OrTra, communes, organisations de formation, sociétés spécialisées, associations professionnelles, organisations faitières, institutions de formation et leurs conférences** (p. ex. FKG-CSS), experts en vaccination : ressources financières et humaines

**GROUPES CIBLES**

Professionnels de la santé, organisations de santé, institutions de formation comme les universités, prestataires de formations dans le domaine de la santé, hautes écoles spécialisées, sociétés spécialisées, associations professionnelles

**ÉTAPES**

Dès **2025**, une fois les recommandations de l'OFSP disponibles : mise en œuvre des recommandations par les cantons, les communes, les sociétés spécialisées et les institutions de formation (élaboration de nouvelles offres de formation postgrade, etc.)

**INDICATEUR**

- » Documents et cours de formation relatifs à la vaccination adaptés par type d'institution et de formation disponibles
- » Nombre de filières de formation dans l'enseignement des professions de la santé (type d'institution et de formation), qui appliquent la recommandation / la marche à suivre proposée

**DÉPENDANCES**

Dépendant de/après la mise en œuvre de la mesure :

*II.1 Recommandations pour la formation initiale, postgrade et continue*



En coordination avec les mesures :

*I.1 Faire connaître le processus d'élaboration du plan de vaccination*

*I.2 Présentation et teneur du plan de vaccination*

*I.4 Possibilités techniques des systèmes experts et de leur utilisation*

*III.2 Faire connaître de bons exemples de mise en œuvre*

*IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé*

*IV.5 Système d'indemnisation ou de réparation morale*



Sert à la concrétisation des mesures :

*V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination*

*VI.2 Conditions pour les professionnels de la santé non-médecins*